



SETCa
FGTB

Aux travailleurs de la CP 330 Région Wallonne :
Les maisons de repos et les maisons de repos et de soins

Premier effet concret de l'accord social wallon :

→ Augmentation de la prime syndicale !

Nouveaux montants applicables pour la prime 2018 payable en 2019

- **€ 125** pour les affilié-e-s payant une cotisation temps plein (au lieu de 100€)
- **€ 90** pour les affilié-e-s payant une cotisation temps partiel (au lieu de 50€)

Afin de garantir le meilleur traitement de votre prime, merci de :

- Contrôler et compléter éventuellement vos données personnelles et les données de votre institution ;
- Transmettre votre formulaire soit à votre délégué ou directement à votre régionale SETCa.

Les travailleurs qui auraient perçu partiellement leur prime payable en 2019 recevront bien évidemment le complément via leur régionale

Et l'avance de Printemps ?

La CCT sectorielle qui permet la mise en œuvre de cette partie de l'accord est en La CCT sectorielle qui permet la mise en œuvre de cette partie de l'accord Non-Marchand est en cours de négociation en commission paritaire.

La prochaine réunion de la commission paritaire est fixée au lundi 8 juillet 2019.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.e du résultat de nos travaux.

L'ANM Wallon n'est pas un long fleuve tranquille mais l'essentiel est d'avancer.



Merci !



Merci à vos délégués qui durant tous ces mois ont porté avec le SETCa votre parole et tout particulièrement celle de ceux qu'on entend pas ou plus, qui au quotidien, se battent pour plus de justice sociale, pour plus d'équité, pour que le travail émancipe les travailleurs !

Ce sont les mêmes qui, en 1936, se sont battus pour que TOUS LES TRAVAILLEURS puissent enfin bénéficier d'un repos bien mérité !

En 2019, comme en 1936, profitez de ces vacances bienvenues,
ET
soutenez celles et ceux qui se battent pour vous et avec vous au quotidien !

BONNES VACANCES A TOUTES ET A TOUS !

